

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série FNB du Fonds de revenu énergétique Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com, ou visitez le www.ninepoint.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'OPC. Les stratégies qui le distinguent de ces OPC sont les suivantes : l'utilisation accrue de dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, une plus grande capacité à vendre des titres à découvert et la capacité d'effectuer des emprunts à des fins d'investissement. Ces stratégies seront appliquées conformément aux objectifs et stratégies du fonds; toutefois, selon la conjoncture du marché, elles pourraient accroître le risque de perte ou diminuer la valeur de votre placement.

BREF APERÇU

Date de création de la série :	18 février 2022	Gestionnaire du fonds :	Ninepoint Partners LP
Valeur totale du fonds au 31 mars 2023 :	259,90 millions \$	Gestionnaire de portefeuille :	Ninepoint Partners LP
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,54 %	Distributions :	Mensuelles et annuelles, en décembre (le cas échéant)
	1,86 % avant la rémunération au rendement		

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 mars 2023)

Symbole boursier :	NRGI	Volume quotidien moyen :	46 520,19
Bourse :	Cboe Canada	Nombre de jours de négociation :	251
Monnaie :	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 mars 2023)

Cours du marché :	16,62-23,86	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,48 %
Valeur liquidative :	17,1968-23,2269		

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds vise à offrir aux porteurs de parts un revenu et une plus-value du capital en investissant dans des sociétés énergétiques qui versent des dividendes.

Le fonds utilisera des dérivés, ce qui peut entraîner un effet de levier pour le fonds. Ce dernier peut également emprunter des fonds et vendre des titres à découvert. L'exposition globale maximale du fonds aux ventes à découvert, aux emprunts et aux dérivés utilisés à des fins de levier ne doit pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du fonds, calculée quotidiennement.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

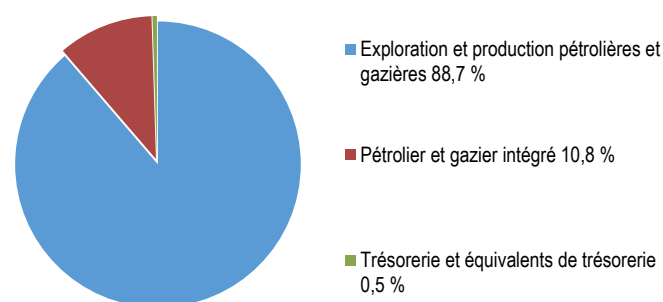
Dix principaux placements (au 31 mars 2023)

1. Diamondback Energy Inc.	11,2 %
2. Cenovus Energy Inc.	10,8 %
3. Tourmaline Oil Corp.	10,2 %
4. Pioneer Natural Resources Company	10,0 %
5. Devon Energy Corporation	9,8 %
6. EOG Resources, Inc.	9,2 %
7. Chesapeake Energy Corporation	7,9 %
8. Viper Energy Partners LP	7,2 %
9. Chord Energy Corp.	6,2 %
10. Coterra Energy Inc.	6,0 %

Pourcentage total des dix principaux placements 88,5 %

Nombre total de placements 22

Répartition des placements (au 31 mars 2023)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

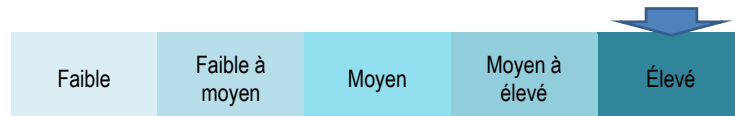
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **élevée**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série FNB du fonds, calculé en fonction de la valeur liquidative du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série FNB du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible, car la série FNB du fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série FNB du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible, car la série FNB du fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Au 31 mars 2023, une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série FNB du fonds au moment de la création de la série détiendrait aujourd'hui 1 009,28 \$, ce qui donne un rendement composé annuel de 0,87 %.

NÉGOCIATION DES PARTS DE SÉRIE FNB

Les séries négociées en bourse détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des séries négociées en bourse :

Établissement du prix

Les séries négociées en bourse ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les séries négociées en bourse sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements d'un fonds peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts négociées en bourse. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts négociées en bourse si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.
- En général, plus cet écart est petit, plus la série négociée en bourse est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les séries négociées en bourse ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements d'un fonds à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts négociées en bourse au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts négociées en bourse.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché des séries négociées en bourse fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui souhaitent effectuer un placement dans un fonds qui recherche un revenu et une plus-value du capital en investissant dans un portefeuille diversifié de sociétés énergétiques qui versent des dividendes et qui sont principalement situées au Canada, tout en cherchant à accroître le rendement au moyen de la vente d'options d'achat couvertes et en ayant parfois recours de manière stratégique aux contrats à terme standardisés sur le pétrole afin de réduire le risque lié au portefeuille.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (revenu ou gain en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série FNB du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les séries, les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts de série FNB du fonds. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des fonds sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du fonds**Taux annuel (en % de la valeur du fonds)**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2022, les frais du fonds s'élevaient à 4,05 % de sa valeur, ce qui correspond à 40,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, de la rémunération au rendement et des frais d'exploitation du fonds.	3,54 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,51 %
Frais du fonds	4,05 %

Rémunération au rendement

Le fonds verse à Ninepoint Partners LP une rémunération au rendement trimestrielle égale à 15 % de l'excédent du rendement de la valeur liquidative par part de la série au cours du trimestre civil sur le seuil précédent. Le « seuil » est la somme de la valeur la plus élevée entre i) la valeur liquidative par part initiale et ii) la valeur liquidative par part à la fin du dernier trimestre civil pour lequel une rémunération au rendement a été versée, compte tenu de toutes les distributions payées au cours de ce trimestre civil et de la rémunération au rendement versée pour ce trimestre, et 1,5 % pour la même période (le « taux de rendement minimal »). Si le rendement d'une série donnée de parts au cours d'un trimestre civil est positif, mais inférieur au taux de rendement minimal, le seuil du trimestre civil suivant sera rajusté à la hausse afin de rendre compte de cette augmentation de la valeur liquidative par part de cette série, jusqu'à ce qu'une rémunération au rendement soit versée et que le seuil soit réinitialisé. Si le rendement d'une série donnée de parts au cours d'un trimestre civil est négatif, aucun rajustement ne sera apporté au seuil du trimestre civil suivant, de sorte qu'il sera identique à celui du trimestre civil précédent.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de série FNB du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard de la série FNB du fonds.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707

Télécopieur : 416 628-2397

Courriel : invest@ninepoint.com

Site Web : www.ninepoint.com/fr

Sans frais : 1 866 299-9906